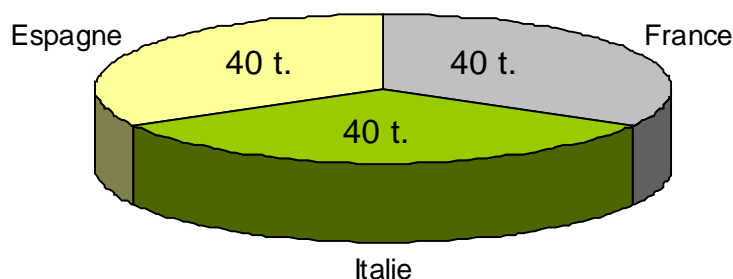


## La truffe, produit identitaire du Périgord

L'Europe, fournisseur quasi exclusif du marché mondial de la truffe du Périgord

- Une production moyenne de 120 t/an.
- France, Espagne, Italie au gré des conditions climatiques affirment tour à tour leur rôle de leader.



Les grandes régions productrices françaises



- Une production moyenne de 40 t/an.
- Le grand sud-est généralement 1<sup>er</sup> producteur français : 30 t.
- Dordogne : 20 % de la production française et, selon les années climatiques, premier département producteur français.



Les tendances en Dordogne

- La Dordogne : 1<sup>er</sup> département français pour la réalisation de jeunes plantations (120 ha/an).
- La production est aujourd'hui en constante progression.
- Une orientation affirmée vers la vente directe qui commence à toucher ses limites.
- Un prix au kg multiplié par 2 en 15 ans et qui plafonne aujourd'hui sur le marché local.

# Les opérateurs de la filière

Les marchés : outils principaux de commercialisation

## Marchés de gros et demi gros

Ils représentent l'essentiel des transactions commerciales dans le Sud-Est et en Midi-Pyrénées. Ils sont caractérisés par :

- Une centralisation des apports : Deux marchés, Richerenches (84) et Carpentras (84), regroupent le plus gros des apports.
- Une concentration de la demande : 5 opérateurs privés traitent 90 % des apports.
- Un accès difficile pour les acheteurs particuliers.
- Un produit non identifié en matière de qualité et d'origine.
- Des tarifs fluctuants tenant peu compte de la qualité

Ce type de marché n'existe pas en Dordogne.

Variation des cours



## Marchés de détail

**C'est ce mode de vente que la Dordogne a choisi de promouvoir.** Il prend son fondement sur le caractère populaire et culturel de la cuisine de la truffe et son association au savoir-faire gastronomique du Périgord.

Le rôle de la Fédération départementale des trufficulteurs



Grâce à ses groupes locaux, onze marchés sont aujourd'hui agréés par l'organisation professionnelle : Bergerac, Brantôme, Excideuil, Périgueux, Ribérac, Ste-Alvère, Sarlat, Terrasson, Thiviers, Sorges, St-Astier. Ils ont pour objectif de promouvoir la qualité. Environ 2 tonnes de vente au détail sur ces marchés représentent 1/3 de la production locale commercialisée.

Transparence et traçabilité des productions vendues sont affichées par :

- Un étiquetage explicite : espèce, provenance, prix, nom du producteur.
- Classement qualitatif par catégorie.
- Des prix pratiqués en fonction de la qualité.
- L'accueil et les conseils destinés aux acheteurs particuliers.

Ces pratiques auprès des consommateurs sont uniques en France et contribuent à la persistance de l'image d'excellence du produit.

De nombreux producteurs fermiers, artisans conserveurs et trufficulteurs transformateurs

La transformation des oies, canards gras et divers produits élaborés représente, à travers les entreprises locales, un débouché de plus en plus diversifié et exploité.

# L'organisation de la filière

- Une organisation professionnelle départementale (Fédération départementale des trufficulteurs du Périgord) forte de 1445 adhérents.
- Une organisation régionale (URTA) intervenant dès l'amont par :
  - une politique d'aide aux plantations,
  - la mise en place d'un approvisionnement en plants de qualité (GIE),
  - la gestion d'une station expérimentale (Glane 24).
  - une réflexion et un projet de mise en place d'une unité économique à vocation commerciale pour la mise en marché des excédents locaux.



# Les repères technico-économiques

L'utilisation du plant mycorhizé, élément incontournable des plantations

Les progrès techniques se sont traduits par des pratiques culturales innovantes permettant le respect des sols (vie biologique, diversité floristique...) et la diminution des temps de travaux.

- Vert ou pubescent, le chêne représente 90 % des surfaces plantées
- Les densités varient de 250 à 500 plants/ha

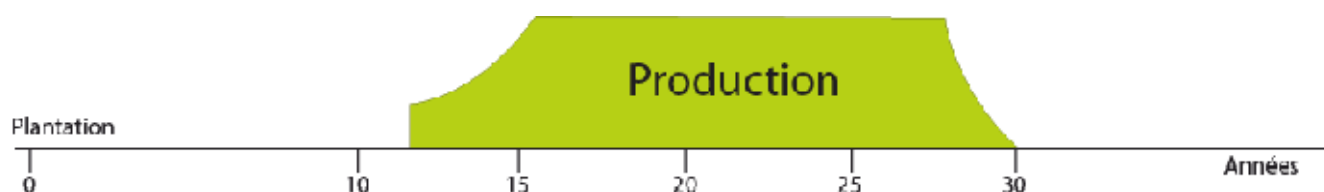


Sol travaillé



Sol enherbé

Un cycle de production sur 30 ans



Entretien d'installation < gestion de la production > arrachage

Calcul du coût des immobilisations sur 15 ans (par hectare)

## Mise en place

Analyse de sol	120 €
Fumure - amendements	250 €
Préparation du sol	650 €
Plantation 270 plants/ha	3 105 €
Filets - tuteurs - paillage	660 €

## Entretien de 0 à 15 ans

Traction/an	50 € /an x 15	750 €
Fumure - entretien	31 € /an x 15	465 €
Desherbant - insecticide	40 € /an x 15	600 €
Cotisation - abonnements	46 € /an x 15	690 €
Fournitures diverses	40 € /an x 15	600 €

7 890 €

Evolution du marché

- Marché autosuffisant localement
- Demande en progression à l'extérieur des zones de production
- Cours stabilisés

# Les points forts et les problématiques

## Les points forts de la filière

- Production inféodée à certains territoires.
- Pas de soutien des prix. Production non concurrentielle.
- Volumes de la production en augmentation grâce aux jeunes plantations et un impact économique en progression.
- Production capable de valoriser des terrains en difficulté économique "friches".
- Produit bénéficiant d'une excellente image de marque mondialement reconnue.
- Une organisation départementale riche de 1445 adhérents.
- La truffe est un élément fort dans l'intérêt porté à la transmission du patrimoine.

## Les problématiques de la filière

- Une situation fiscale, sociale et foncière mal définie et

désavantageuse/friche et forêt.

- Pérennité d'animation d'une filière : pourra-t-on renouveler l'engagement bénévole des associations... pourra-t-on reconduire ou augmenter le financement du salariat ?
- Manque de foncier disponible pour de nombreux acheteurs alors que les friches augmentent.
- Difficultés d'un approvisionnement en **plants de qualité**.
- Comment lutter contre le gibier ?
- Les contraintes d'écosystèmes forestiers en extension.
- Développer les savoir-faire culinaires porteurs de la réussite d'une stratégie de vente directe.
- Développer des produits élaborés.
- Développer un réseau d'utilisateurs référents (tables gastronomiques).

# La réglementation

- Déclaration de changement de nature de culture lors de la plantation (demeure en SAU, exonération foncière cinquantenaire, exonération fiscale et sociale de 15 ans).
- Respect de la norme nationale truffes fraîches lors de la commercialisation.

# Le financement de la filière

- Des aides à la plantation (Conseil Régional - Conseil Général).
- Des aides à la filière : commercialisation, animation de la filière, promotion (Conseil général dans le cadre du plan départemental).
- Des aides à la modernisation de la mise en marché sous forme d'équipements collectifs (Union européenne).

# Les actions Chambre d'agriculture

en partenariat avec la **FDTP** (Fédération départementale des trufficulteurs du Périgord)

- Recherche de références et diffusion des résultats
- Etudes et diagnostics parcellaires
- Formation
- Gestion et contrôle qualité des approvisionnements en plants mycorhizés
- Animation et suivi technique des groupements de trufficulteurs
- Suivi administratif des dossiers



Cette plaquette est réalisée grâce au concours financier :



Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX CHAMIERIS  
Adresse postale :  
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9  
www.dordogne.chambagri.fr  
Contact : 05 53 35 88 92

